



Philippe PINTA
Président AGPB
Président ORAMA

S O M M A I R E

- LA CONJONCTURE CÉRÉALIÈRE EN 2013
- AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DES CÉRÉALES FRANÇAISES
- RÉFORME DE LA PAC
- PLAN DE COMPÉTITIVITÉ CÉRÉALES
- ÉCONOMIE DE L'EXPLOITATION
- UNE DÉFENSE CONTINUE DES MOYENS DE PRODUCTIONS
- LA RECHERCHE VARIÉTALE SEMENCES : UN ENJEU CRUCIAL
- BLÉ DUR : UNE PRODUCTION EN FORTE BAISSÉ
- LA FILIÈRE ORGES BRASSICOLES EN ORDRE DE MARCHÉ
- FILIÈRES NON ALIMENTAIRES : MAINTENIR LA PRESSION
- LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES EN 2013
- UNE COMMUNICATION SYNDICALE FORTE

LA CONJONCTURE CÉRÉALIÈRE EN 2013

UNE RÉCOLTE MONDIALE HISTORIQUE

La production mondiale de blé tendre et blé dur a atteint un record historique sur la récolte 2013, estimée à hauteur de 698 MT (selon le rapport CIC Conseil International des Céréales du 28 novembre 2013), soit une augmentation de près de 43MT par rapport à 2012 (+7%). La situation est donc l'inverse de la récolte précédente, notamment en raison du retour des productions d'origine Mer Noire. Une fois de plus, cette région fait preuve de son irrégularité de production. Au total, la production de blé de la CEI (Communauté des Etats Indépendants - Kazakhstan, Russie, Ukraine) a augmenté de près de 25MT entre les deux récoltes pour atteindre plus de 102MT contre 77 en 2012.

Au niveau européen, la récolte de blé tendre se situe autour de 147 MT, en augmentation de près de 8% par rapport à la récolte 2012.

La production de blé en Asie et extrême Orient est en légère diminution à 244.5MT contre 247.5 en 2012. La production se stabilise en Chine à 120MT, et l'Inde perd 3MT avec une production 2013 de 92.5MT.

UN BILAN MONDIAL BLÉS QUI RESTE POURTANT TENDU

Avec une production mondiale de 698MT, et une

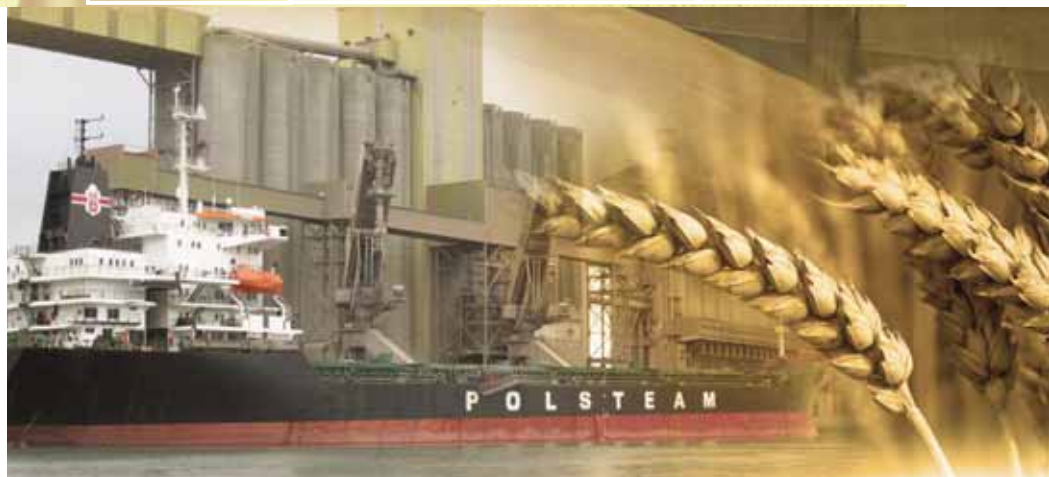
consommation de 692MT, le bilan blé est légèrement excédentaire pour cette campagne 2013/2014. Le stock augmente légèrement en conséquence pour s'établir à 181MT, représentant 26% de la consommation annuelle. Si ce ratio paraît raisonnable au niveau mondial, il convient toutefois d'évaluer la situation des pays exportateurs du G8 (UE, Australie, Canada, Argentine, CEI, USA). Leurs stocks sont en légère augmentation (+3MT) s'établissant autour de 51MT, niveau relativement faible au regard des trois dernières campagnes.

DES ÉCHANGES MONDIAUX DE BLÉS À HAUTEUR DE 142MT

Les exportations des 8 principaux exportateurs augmentent de 7.7MT (+6%), le disponible à l'export des trois pays de la Mer Noire étant en hausse de l'ordre de 20%. Les exportations au départ de l'Amérique du Nord (USA + Canada) progressent de 4MT (51MT au lieu de 47).

EXPORT BLÉS FRANÇAIS : REGAIN D'ACTIVITÉS VERS PAYS TIERS

La campagne céréalière française 2012/2013 aura été caractérisée par des exportations vers les pays tiers plus conséquentes que la campagne passée, notamment en ce qui concerne le blé tendre (9.9MT contre 8.5MT), le maïs (0.5MT contre 0.4MT) et les orges (1.8MT contre 0.8MT). Mais les exportations vers l'Union Européenne ont baissé pour le maïs et le blé tendre (300.000T de moins), preuve une fois de plus de la perte de compétitivité des céréales françaises sur cette destination. Selon les analyses de l'AGPB, ce sont tout de même 2 MT d'exporta-





tions annuelles qui ont été perdues en blé tendre en 10 ans (période 2000-2010) sur un marché intracommunautaire qui a augmenté de 5 MT.

En revanche, la tendance est inversée pour le blé dur. Les exportations vers pays tiers ont diminué de 300.000T, volume qui s'est reporté sur le marché européen.

UN BILAN MONDIAL MAÏS QUI PÈSE SUR CELUI DU BLÉ

Après le retrait de la production mondiale de maïs observée en 2012/2013, celle-ci s'affiche en nette progression pour la campagne 2013/2014, avec + 10 % selon le CIC. La production mondiale atteint ainsi un niveau record avec 950MT. Cette hausse s'explique essentiellement par un rebond des principaux pays producteurs de l'hémisphère nord : Etats Unis en tête (avec 355MT soit +82MT que l'année passée), Europe (72MT soit 10MT de plus) et dans une moindre mesure la Chine (210MT soit 5MT de plus). La production est par contre attendue en baisse en Amérique du Sud, en raison d'une réduction de la sole implantée en maïs en Argentine (26MT contre 30) et au Brésil avec la concurrence du soja (69MT contre 81).

Cette production en hausse a permis de satisfaire une consommation de maïs en progression de 7% à 922MT, sous l'effet d'une consolidation de la demande en viande et en produits industriels. Rappelons qu'en 2012/2013, faute de disponibilité, la demande reculait pour la première fois en 19 ans ! Les stocks se sont tout même reconstitués, atteignant les 157MT (soit 17% de la consommation mondiale) grâce aux Etats Unis, et dans une moindre mesure à la Mer Noire.

Après une année de forte tension, le bilan maïs se détend donc en 2013/2014, et pèse sur les prix mondiaux. Il constitue également un facteur baissier pour l'ensemble du complexe céréalier, même si les prix du blé résistent. L'écart de prix ainsi constaté entre le blé et le maïs sur les marchés internationaux est particulièrement élevé entre 80 et 100\$/T sur le 2eme semestre 2013.

LA PARITÉ EURO / DOLLAR ENTAME LA COMPÉTITIVITÉ À L'EXPORT DE LA FRANCE

La parité euro dollar est restée à un niveau assez élevée durant toute la campagne (1.33 en moyenne sur 2013), pour atteindre des sommets aujourd'hui. Au 1er janvier 2014, un euro s'échangeait contre 1.37\$. Malgré les bons résultats en termes d'exportations, la France a été handicapée par cette parité.

UNE VOLATILITÉ DEVENUE STRUCTURELLE

Les éléments fondamentaux présentés précédemment ont motivé une baisse des prix des céréales sur l'ensemble des places mondiales. Les cours des céréales ont essentiellement évolué au gré des fondamentaux physiques. En mai-juin-juillet l'annonce du retour effectif des céréales de la Mer noire a pesé à la baisse sur les marchés. Puis en juillet et août, la crainte des bilans orge et maïs à peine équilibrés ont inversé

légèrement la tendance.

BLÉ : DES PRIX EN REPLI DE 30%

Depuis l'été 2013, les marchés se sont fortement détendus, du fait du retour de la production dans la plupart des grands bassins mondiaux. Cette situation explique la baisse brutale des cours du blé tendre en Europe. Un blé panifiable rendu Rouen fin janvier 2013 valait 250€/T et le prix a atteint au plus bas 180€/T durant le mois d'août soit 30% de baisse. Les prix oscillent aujourd'hui (janvier 2014) autour de la barre des 200€/T.

DES CONDITIONS DE SEMIS ET VÉGÉTATION DIFFICILES EN FRANCE

La campagne 2012/2013 en France a été marquée par une situation climatique de l'hiver et du printemps 2013 particulièrement atypique. La pluviométrie forte a provoqué certaines situations très difficiles localement en termes d'implantations, de lessivage d'azote et de soufre et parfois des phénomènes d'asphyxie racinaire sur un grand quart Nord-Ouest de la France. La croissance des végétaux a également été perturbée par des températures fraîches voire froides, d'où des retards enregistrés d'une dizaine de jours. Malgré tout, la capacité de récupération des cultures a fait une fois de plus ses preuves puisque les résultats ont été très satisfaisants dans la plupart des régions mais avec une grande variabilité ne quantité et qualité.

AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DES CÉRÉALES FRANÇAISES

La compétitivité des céréales ne se résume pas aux politiques agricoles et environnementales. L'AGPB veille au contraire à être présente sur tous les leviers qui feront la production céréalière française de demain et sa présence sur les marchés, depuis la productivité des cultures jusqu'à leur valorisation, en passant par la gestion des risques et le fonctionnement des marchés.

LES INTRANTS, CLÉS DE LA PRODUCTIVITÉ ET DES COÛTS

La disponibilité, l'usage et le coût des intrants agricoles déterminent en grande partie la productivité et la rentabilité des céréales. A la suite de la publication le 6 mai 2013 par la Commission européenne, dans le cadre d'un « paquet semences et santé végétale et animale », de sa proposition de nouveau règlement européen pour la mise en marché des semences et des plants, l'AGPB, qui suit de près ce dossier depuis 2011, a exprimé ses vues à travers le COPA-COGECA et dans le cadre du GNIS français. Tout en saluant le maintien des obligations d'inscription des variétés sur la base de critères DHS (Distinction, Homogénéité, et Stabilité) et VATE (Valeur Agronomique Technologique et Environnementale) harmonisés et de certification des semences de céréales, l'AGPB a exprimé ses

préoccupations concernant l'ampleur des dérogations envisagées pour les matériels hétérogènes, les mélanges, et les variétés traditionnelles et de conservation. Le débat n'est pas terminé sur ces sujets au sein du Parlement européen, et il est peu probable qu'un accord européen puisse voir le jour à court terme.

Les engrais sont un autre sujet de préoccupation majeur, aussi bien pour le fonctionnement de leur marché que pour la réglementation de leur utilisation. A l'occasion du réexamen par la Commission européenne des droits antidumping frappant les importations d'ammonitrate d'origine russe, l'AGPB s'est portée partie prenante en insistant sur la nécessité d'un marché des engrais ouvert et concurrentiel.

MIEUX VALORISER LES CÉRÉALES PAR LA MAÎTRISE DE LA QUALITÉ ET DE LA LOGISTIQUE



Bien qu'exceptionnelle en quantité, la collecte française de blé tendre 2013 ne présente pas une qualité optimale pour accéder aux différents marchés. On constate, une fois de plus, un effritement de la teneur en protéines des blés tendres, avec une moyenne de 11,2% sur la collecte nationale.

C'est pourquoi, à l'initiative de l'AGPB, relayée par FranceAgriMer et Intercéréales, la filière française a décidé de réagir en lançant en 2013 un Plan protéines des blés qui comporte trois volets. Le levier génétique vise à orienter les priorités de la recherche semencière vers une plus grande efficacité du métabolisme de l'azote. Plusieurs administrateurs de l'AGPB sont présents dans la filière Semences, CTPS et GNIS notamment. A court terme, le levier agronomique passe par le développement du conseil et de la formation et par l'utilisation généralisée par les producteurs d'outils d'aide à la décision. ARVALIS Institut du végétal a lancé un plan d'actions qui s'inscrit dans cette démarche. Enfin, le levier commercial permettra de mieux valoriser la protéine tout au long de la filière. Un accord interprofessionnel a été signé, dans le cadre d'Intercéréales, pour donner à tous les acteurs économiques un signal fort de l'importance de la protéine en introduisant systématiquement dans tous les contrats de l'aval vers l'amont. Cet accord a été soumis en décembre 2013 au Ministre de l'Agriculture en

vue de son extension à l'ensemble des producteurs.

Le Plan silos, lancé en 2011 par la filière céréalière française à l'initiative de l'AGPB avec un objectif de construction de 5 MT de capacité de stockage nouvelles dont 2,5 MT à court terme, a connu en 2013 des avancées significatives. Après l'assouplissement en 2012 de la réglementation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) par l'introduction d'un régime allégé d'enregistrement pour les silos plats, la circulaire ministérielle parue le 19 mars 2013 demande aux administrations régionales de faciliter la recherche de nouveaux sites et la modification des documents d'urbanisme. Les résultats sont là, puisque les silos construits entre 2011 et 2013 et ceux en projet d'ici 2016 totalisent environ 3 MT au niveau national, avec une proportion de silos plats qui est passée de 8% à 28% des projets.

AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS

Face à la volatilité croissante du prix des grains, un meilleur fonctionnement des marchés suppose une augmentation de la production face à celle de la demande, dans les pays déficitaires mais aussi en France, ainsi que l'existence de stocks physiques suffisants, une meilleure connaissance des fondamentaux du marché physique, et une plus grande transparence et une meilleure intégrité des marchés à terme et de dérivés de produits agricoles.

Dans l'objectif d'une meilleure connaissance des marchés physiques, l'AGPB a participé activement cette année à la mise en place de l'outil de suivi des stocks de céréales à la ferme dans le cadre de FranceAgriMer, ainsi qu'à la conception d'un instrument de suivi des capacités de stockage de grains au niveau européen, dans le cadre du groupe de travail Céréales du COPA-COGECA.

L'année a connu une avancée des projets européens de régulation des marchés financiers (Directives MiFid, EMIR, CSD, MAD...). Les nouvelles règles sont loin d'être finalisées, l'essentiel devant dépendre des futures décisions d'application de l'ESMA (European Securities and Markets Authority). Les marchés financiers ont besoin de liquidité, et leur régulation doit prendre en

compte cet impératif. Enfin et surtout, il est essentiel que les exemptions qui seront mises en œuvre évitent un alourdissement de l'accès aux marchés des agriculteurs et des autres opérateurs professionnels de la filière céréalière pour leurs activités de couverture du risque de prix.

Les céréaliers français ont apporté leur contribution à l'étude de la volatilité des marchés des grains par leur participation au comité de pilotage du projet de recherche ULYSSES de la Commission européenne et à travers un colloque organisé par Pluriagri le 13 novembre 2013 à la SAF.

Nous restons par ailleurs mobilisés sur l'évolution des politiques commerciales internationales. A l'occasion du lancement pendant l'été 2013 des négociations entre l'Europe et les USA sur un futur accord de libre-échange « Partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement », nous avons attiré l'attention des pouvoirs publics non seulement sur les enjeux directs pour les marchés des céréales, mais aussi sur les risques lourds pesant sur deux de nos principaux débouchés, l'élevage de viandes blanches et l'amidonnerie en Europe. Enfin, l'AGPB a souligné les risques de distorsions de concurrence liées aux barrières non tarifaires, en particulier en cas de reconnaissance mutuelle des réglementations sur les contaminants, au profit des exportations américaines de céréales et de produits et sous-produits céréaliers.

UNE AMBITION : LA COMPÉTITIVITÉ DES EXPLOITATIONS AGRICOLES



L'année passée a été l'occasion pour l'AGPB d'affirmer haut et fort son objectif stratégique « Produire plus et Produire mieux », et de le décliner à travers plusieurs approches parallèles d'analyse et de développement de la compétitivité. L'AGPB s'est activement impliquée, dans le cadre du comité de pilotage dédié, dans la définition des indicateurs du futur instrument de veille concurrentielle sur le blé tendre au niveau international qui sera lancé en 2014 par FranceAgriMer et Agrex Consulting.

L'AGPB a été à l'initiative de la mise en place par FranceAgriMer du groupe de travail « Produire plus, Produire mieux », qui s'est réuni à dix reprises au cours de l'année. Cette réflexion approfondie a abouti à la proposition, en décembre 2013, d'un programme de huit recommandations à caractère stratégique.

Enfin, à la demande du Ministre, l'AGPB a été,



aux côtés de FranceAgriMer et d'Intercéréales, la cheville ouvrière du plan stratégique de la filière céréalière à l'horizon 2025, remis en décembre 2013 au Ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll.

RÉFORME DE LA PAC :

UNE NEGOCIATION SOUS LE SIGNE DE LA « SUBSIDIARITÉ »

À la suite de la publication fin 2011 par la Commission européenne de ses propositions législatives sur la réforme de la PAC et après une année 2012 consacrée aux débats, 2013 a été l'année des décisions. Le 8 février d'abord, où le Conseil des 27 a décidé d'un budget de l'Union Européenne pour 2014-2020 en baisse de 3,5% en euros constants par rapport à la période 2007-2013, et en baisse de 11% pour l'agriculture et la pêche. Le 1er semestre 2013 a été celui de la négociation finale sur la nouvelle Politique Agricole Commune, menée parallèlement, et pour la première fois, au niveau du Conseil, du Parlement européen et des trois institutions (« trilogues »).

L'AGPB, dans cette période clé du 1er semestre, s'est mobilisée pour rencontrer eurodéputés et décideurs de la Commission, afin d'attirer leur attention sur les risques de distorsion de concurrence majeure liés à la « boîte à outils » des transferts nationaux de paiements directs laissés à l'appréciation des Etats membres. Plusieurs amendements ont été proposés par l'AGPB, visant à limiter les montants maximaux alloués à ces transferts.

Dans ce grand marchandage bruxellois, il nous a fallu constater que la plupart des décideurs et lobbyistes étaient moins sensibles aux risques, soulignés par l'AGPB, de renationalisation de la PAC et de distorsions de concurrence, qu'aux charmes de la « subsidiarité » ouvrant la voie aux compromis nécessaires à l'obtention d'un difficile accord entre un parlement et 27 gouvernements nationaux défendant des intérêts divergents.

UNE RENATIONALISATION DES SOUTIENS DIRECTS

Le 26 juin 2013, l'accord européen sur les 4 règlements de base de la future PAC pour la période 2014-2020 (paiements directs ; développement rural ; organisation commune des

marchés ; financement et gestion) consacrait la prééminence des logiques nationales sur la cohérence européenne et la logique économique. L'accord introduisait de multiples prélèvements laissés au libre arbitre de chaque Etat membre : un prélèvement redistributif, un transfert entre les 2 piliers, jeunes agriculteurs, zones à contraintes naturelles, paiements couplés). C'était donc jusqu'à 62% des enveloppes nationales (au lieu des 27% dans le projet initial de la commission) qui pouvaient être prélevés aux dépens de tous les agriculteurs (paiement de base et paiement vert) au profit de politiques spécifiques (couplage, sur dotations des petites exploitations...).

UN BUDGET AGRICOLE EN TROMPE-L'ŒIL POUR LA FRANCE

Si le Président de la République s'est félicité de la faible baisse des crédits européens alloués à l'Agriculture française arguant avoir obtenu 1 milliard d'€ supplémentaires sur 7 ans pour le 2nd pilier (développement rural), l'analyse de l'AGPB montre que les crédits du 1er pilier de la PAC seront en baisse de 9% en euros courants sur la période 2014-2020. Si l'on tient compte de surcroît du transfert de 3% du 1er vers le 2nd pilier ainsi que du désengagement de l'Etat sur les crédits nationaux décidés par la France, cette réduction atteint 15% en valeur courante entre les deux périodes.

UNE MISE EN ŒUVRE FRANÇAISE AUX CONSÉQUENCES BRUTES

À la suite de son dossier d'information diffusé à l'automne 2012, l'AGPB a, dès le printemps 2013, mis à la disposition de ses relais d'information des simulations sur l'évolution des aides directes aux producteurs de grandes cultures. En juillet 2013, le Ministre français de l'Agriculture, Stéphane Le Foll présentait 4 scénarios d'évolution des soutiens directs, tout en affichant une préférence pour 30% de prime redistributive (surprime aux premiers hectares), le maximum autorisé par le règlement européen. L'AGPB soutenait quant à elle le scénario équilibré défendu par la FNSEA qui prévoyait une convergence partielle progressive, sans prime redistributive.

L'AGPB a soutenu la position politique du Président de la FNSEA Xavier Beulin, lui permettant ainsi de peser plus fermement sur les négociations avec le Ministère.

Le 2 octobre à Couron puis le 17 décembre à Paris, les autorités françaises faisaient connaître leurs principales décisions : une prime redistributive aux 52 premiers hectares de 5% en 2015,

10 % en 2016, avec une évaluation en 2017 pour un objectif de 20 % en 2018, des paiements couplés au maximum autorisé (15%) et affectés en quasi-totalité à l'élevage ruminant, ainsi qu'une convergence partielle des paiements de base et des paiements verts à 70 % en 2019. En prenant ces orientations, le Président de la République affichait ainsi 1 milliard d'euros à terme de transfert réalisé vers le secteur de l'élevage, principalement au détriment des grandes cultures.

L'AGPB ALERTE BRUXELLES

D'autre part, face à ces risques de distorsions de concurrence, l'AGPB a, dès le mois d'octobre 2013, demandé de manière formelle à la Commission européenne d'exercer son devoir de vigilance sur la conformité avec le droit européen des règlements de base et des règlements d'application européens sur la PAC, ainsi que des mesures nationales d'application formulées par la France, en se réservant la possibilité ultérieure de faire usage des voies de recours contentieux à sa disposition.

Les décisions nationales, prises pour favoriser l'élevage et l'emploi, se sont appuyées sur une affirmation diffusée tout au long de l'année : la nécessité d'un « rééquilibrage » des aides compte tenu de grandes disparités de revenus. Sur le « rééquilibrage », il suffit de consulter les données du ministère de l'agriculture pour constater que les aides aux exploitations spécialisées en grandes cultures ne représentent que 30% du total national des crédits de la PAC (2 piliers), au lieu des 80% parfois relayés. En 2012, un producteur de céréales et oléo-protéagineux recevait en moyenne 318 €/ha et 39000€ d'aides par exploitation, contre respectivement 398 €/ha et 38000€ par exploitation en élevage ruminant. Quant au revenu, le gouvernement a mis en avant son niveau exceptionnel pour les céréaliers sur la seule année 2012. Cependant, on apprenait le 11 décembre 2013 que ces chiffres avaient été surestimés de près de 30% pour les céréaliers et à l'inverse sous évalués de presque 30 % pour les producteurs de bovins viande. L'AGPB a vivement critiqué cette « erreur » de simulation et les conséquences qui en ont découlé, en demandant par écrit des éclaircissements au Ministre de l'Agriculture.



RESTER MOBILISÉS POUR LIMITER LES DISTORSIONS DE CONCURRENCE

Refusant de tomber dans le piège, ouvert par la future PAC, de la concurrence pour les aides entre secteurs de production, l'AGPB a, tout au

long de l'année, porté à la connaissance des décideurs politiques et leaders d'opinion une vision économique des soutiens, en dénonçant le risque majeur de distorsions de concurrence entre céréaliers européens. Compte tenu des décisions nationales, la perte de compétitivité pourrait atteindre 10 à 15€T de céréales au détriment des producteurs français, face à leurs homologues allemands. Les soutiens français à l'hectare pourraient même passer en dessous du niveau des Etats membres de l'Est, si la France persévérerait et appliquait 20% de redistribution sur les premiers hectares à partir de 2018. L'AGPB restera mobilisée pour éviter cette dérive lors des notifications annuelles des choix nationaux.

SURVEILLER LES DERNIERS ARBITRAGES POUR LIMITER L'ÉROSION DES SOUTIENS

D'autres « détails » techniques de la mise en œuvre de la PAC ne sont pas encore connus et seront décidés d'ici le printemps 2014, notamment concernant le nombre d'hectares éligibles pour les nouveaux droits à paiements, ou encore l'anticipation par la France, pour l'année 2014, de réduire son cofinancement national pour l'élevage allaitant en effectuant un nouveau prélèvement via l'article 68 sur les paiements découplés. Il s'agit également de demander à la France de défendre à Bruxelles la reconnaissance des coefficients SET (Surface en Éléments Topographiques) pour le calcul des Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE). Cela ne doit, en effet, pas se traduire par une obligation supplémentaire de retrait de production dès 2015 pour satisfaire ce critère, à l'heure où les marchés mondiaux traduisent une demande de plus en plus tendue en céréales. A cet effet, l'AGPB a écrit au Ministre

afin de lui demander de défendre activement le maintien et d'éviter une modification importante des coefficients d'équivalences.

L'URGENCE D'UN PLAN DE COMPÉTITIVITÉ CÉRÉALES

Si l'action syndicale a permis de limiter l'ampleur des volontés politiques de diminuer les soutiens aux producteurs de grandes cultures, le bilan des arbitrages est sévère et doit impérativement être corrigé par des mesures nationales permettant de regagner en compétitivité notamment à travers les facteurs de production.

Dès l'annonce, par les pouvoirs publics, des arbitrages défavorables pour les producteurs de grandes cultures sur la PAC, l'AGPB a élaboré un plan de 10 mesures concrètes et opérationnelles dont la mise en œuvre peut être prochaine. La mise en place de ces mesures permettrait aux producteurs français de céréales d'aller de l'avant, de ne pas perdre en compétitivité, par rapport à leurs homologues européens, principalement sur les marchés mondiaux.

NE PAS DESEQUILIBRER LES ZONES A MOINDRE POTENTIEL

Ayant dû renoncer à l'option plus équitable d'une convergence vers un paiement unique national, l'AGPB porte les revendications des zones à moindre potentiel. Ces zones vont, en effet, payer un lourd tribut pour alimenter la boîte à outils française, sans voir leurs soutiens augmenter, alors même que le montant de leurs aides est, pour des raisons historiques, depuis le départ en dessous de la moyenne nationale.

L'AGPB a mis en évidence la pénalisation excessive pour les exploitations de ces régions, due au prélèvement redistributif pour les premiers hec-



PLAN DE COMPÉTITIVITÉ CÉRÉALES

	AMBITION	MESURE	COMMENT ?
1	Produire plus	<ul style="list-style-type: none"> Renouer avec l'augmentation des rendements en blé : + 0,5 q/ha/an Développer l'irrigation du maïs 	<ul style="list-style-type: none"> Sélection variétale Outils d'aide à la décision Investissements de stockage de l'eau
2	Produire mieux en qualité pour les marchés	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la teneur en protéines des blés 	<ul style="list-style-type: none"> Accord interprofessionnel étendu, sélection variétale, fertilisation azotée
3	Produire mieux pour l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser moins d'intrants par tonne de céréale 	<ul style="list-style-type: none"> Généraliser la méthode Azur dans les AAC puis l'élargir aux autres territoires Expérimenter les certificats d'économie fongicides
4	Se prémunir contre les aléas climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'assurance climatique sur 70 % des grandes cultures 	<ul style="list-style-type: none"> Seuils de déclenchement, de franchise, références de rendement, notamment après sinistre
5	Se prémunir contre les aléas économiques	<ul style="list-style-type: none"> Diminuer l'impact de la volatilité des prix sur les revenus grâce à l'épargne de précaution 	<ul style="list-style-type: none"> Modifier les règles de la DPA : plafond annuel de déduction, durée/conditions de réintégration
6	Assurer la disponibilité du foncier	<ul style="list-style-type: none"> Permettre l'adaptation à la baisse des aides par des unités économiques de taille croissante 	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter par la politique des structures l'association d'exploitations, la constitution de sociétés, l'assolement en commun
7	Améliorer la performance logistique	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le prix payé aux producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Donner sa pleine dimension au plan silos Faire aboutir certains projets d'infrastructure décisifs (Seine-Nord Europe, mise à grand gabarit de la Seine en aval de Nogent...)
8	Contribuer au rééquilibrage énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Stabiliser les revenus des exploitations céréalières et d'élevage tout en produisant un engrais 	<ul style="list-style-type: none"> Développer un programme ambitieux de méthanisation céréaliers-éleveurs



tares. Aussi, l'AGPB revendique, pour ces zones la mise en œuvre urgente d'une mesure agro-environnementale climatique (MAEC) accessible sur le 2ème pilier afin de limiter l'impact économique brutal de ces choix.

ÉCONOMIE DE L'EXPLOITATION

UN REPLI GÉNÉRALISÉ DES REVENUS EN 2013

Avec l'aide de l'observatoire CER France, Arvalis, Unigrains et les travaux de l'équipe économie d'Arvalis, la commission Economie de l'Exploitation animée par l'AGPB au sein d'ORAMA, a mis en évidence la hausse continue des charges pour les exploitations de grandes cultures. Cette augmentation des charges s'explique essentiellement par le prix des engrais, le poste mécanisation et la hausse des cotisations sociales. Depuis plusieurs mois, les simulations de revenus établies, avec l'appui d'Arvalis, avaient alerté la commission sur le risque avéré de retournement des revenus avec un effet ciseau très important, malgré une récolte globalement correcte en volume (sauf en colza) et des prix en repli de 30%, mais globalement encore élevés. Des interrogations quant à l'estimation par la Commission des Comptes de l'Agriculture et de la Nation des revenus des céréaliers ont conduit à rencontrer en novembre 2012 et novembre 2013 les experts du Ministère de l'Agriculture pour en savoir plus. Les doutes étaient légitimes, car le revenu courant avant impôt 2012, lequel a servi à justifier les arbitrages français de la PAC, n'était pas de 72800 €actif non salarié pour les céréaliers mais de 56700 €actif avant cotisation MSA, soit une sur-estimation de 28 % qui n'a pas été corrigée en juillet 2013 quand les prix étaient mieux connus ! Ce revenu ou plus exactement de résultat d'entreprise a chuté à 24200 €actif en 2013, soit à peine en moyenne 1000€/mois une fois les cotisations sociales de l'exploitant déduites... Mais cela n'intéressait plus les médias, alors même que certaines régions vont connaître des revenus nuls voire négatifs lorsque les comptes seront arrêtés pour 2013.

REAFFIRMER LA NÉCESSITÉ D'OUTILS DE GESTION DES RISQUES

Consciente de la volatilité des revenus devenue structurelle pour les producteurs de grandes cultures, la commission a poursuivi ses travaux sur les outils de lissage de revenu comme la Déduction pour Aléas (DPA). L'AGPB a rédigé des amendements pour augmenter le plafond annuel insuffisant de la DPA actuellement de 27000 €et pour supprimer les pénalités qui dissuadent les producteurs à mettre en œuvre cette épargne de précaution. Ces amendements n'ont pas été adoptés lors de l'examen de la Loi de Finances 2013, mais l'AGPB compte bien persévérer dans cette voie.

Par ailleurs, la Commission a porté à la connaissance des administrateurs le désengagement de l'Etat en matière de soutien à l'assurance récolte. L'AGPB a dénoncé le risque de stabilisateur qui pourrait s'appliquer uniquement en grandes cultures lors des remboursements de primes qui s'effectueront en mars 2014.

MESURER LA COMPÉTITIVITÉ DES SCOPEURS FRANÇAIS

Avec l'appui de Pluriagri et d'Arvalis, la commission a poursuivi ses travaux permettant de mesurer les facteurs de compétitivité des céréaliers français par rapport aux autres Etats membres de l'Union Européenne.

EVALUER L'IMPACT DES CHOIX FRANÇAIS DE LA PAC

En partenariat avec des FDSEA et l'AGPM, des outils de simulation des impacts de la PAC ont permis de mesurer rapidement l'impact brutal des décisions françaises sur les exploitations de grandes cultures. Ces travaux ont été ainsi diffusés tous au long de 2013 pour faire prendre conscience des enjeux des négociations. Avec l'appui d'Arvalis, les impacts ont été également évalués sur les systèmes d'élevage. Il a ainsi été mis en évidence que beaucoup de systèmes seraient également perdants avec cette réforme en élevage laitier de plaine, en polyculture élevage, en élevage granivore, en engraissement bovin. Seuls les systèmes extensifs à l'herbe ou de montagne sortiraient gagnants : on est bien loin des promesses de rééquilibrage en faveur de l'élevage productif que la Ministre a fait miroiter.

LA FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE EN EMBUSCADE

Des travaux évaluant l'impact économique des réflexions en matière de fiscalité écologique ont mis en évidence le risque de hausse des coûts de production et de distorsions de concurrence liés aux projets gouvernementaux. Si ceux-ci ont été momentanément repoussés, l'AGPB restera vigilante sur ce sujet s'il réapparaît.

UNE DÉFENSE CONTINUE DES MOYENS DE PRODUCTIONS



UN PROJET AGRO ÉCOLOGIQUE POUR LA FRANCE

En 2013, le Ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, a présenté et décliné son projet Agro écologique pour la France, avec pour slogan « Produisons autrement ». Ainsi, après le « Moins c'est mieux » du précédent gouvernement, l'Agriculture doit donc, selon Stéphane Le Foll, changer de paradigme et atteindre la double performance économique et environnementale en modifiant durablement les pratiques dans chacune des régions. Sa vision est donc celle d'une rupture avec les modes de production d'aujourd'hui. Le projet du Ministre constitue le cœur de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt, examinée au Parlement lors de la session ordinaire 2013-2014, et qui devrait être définitivement adoptée à l'automne 2014. L'AGPB suit attentivement ce projet de loi qui n'a malheureusement d'avenir que le nom et ne répond pas aux attentes des producteurs de céréales dont la volonté est d'être compétitifs et de Produire plus, Produire mieux.

UNE MOBILISATION NATIONALE CONTRE LA 5^{ÈME} PROGRAMME DIRECTIVES NITRATES.

Le 5ème programme d'actions Directive Nitrates doit entrer en vigueur à la mi-2014. Il préconise, entre autres, l'augmentation des capacités de stockage d'effluents ou l'interdiction d'épandage de fumier sur certaines terres en pente. Les pouvoirs publics ont par ailleurs considérablement

élargi les zones concernées par les dispositions du Programme, dites « zones vulnérables ».

Ce 5ème programme accentue donc la pression sur les exploitations incluses dans ces zones quant à la possibilité de fertiliser les cultures. Dans certaines zones, les contraintes sont de nature à remettre en cause la pérennité des exploitations, notamment après les investissements importants réalisés par certains pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage. Plusieurs FDSEA en France se sont mobilisées en assignant l'Etat en justice dans chaque bassin hydrographique. Considérant l'impact économique non négligeable pour les producteurs de céréales, l'AGPB a déposé, à son tour, des recours en justice dans les trois bassins Seine Normandie, Loire Bretagne, et Artois Picardie, grandes régions productrices de céréales. Cette action vient renforcer la pression opérée sur les pouvoirs publics afin de faire entendre la voix de la production et ainsi faire prévaloir des solutions visant à assurer une performance agronomique dans le respect de l'environnement. L'action contentieuse est un levier à brandir lorsque la négociation avec les pouvoirs publics n'est plus envisageable, et c'est bien le cas dans le cadre de ce nouveau programme Directives Nitrates.

AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE : HALTE À LA SANCTUARISATION



Les 20 et 21 septembre 2013, au Palais d'Iéna, siège du CESE, le gouvernement a convié les organisations économiques, professionnelles et environnementales à la 2ème Conférence Environnementale. Les pouvoirs publics ont donc décidé de porter à 1000 d'ici 2015, le nombre de captages d'eau potable, qui feront l'objet d'un dispositif de protection renforcée, « notamment grâce au développement de l'agriculture biologique » dit le Premier Ministre, Jean Marc Ayrault, lors de son discours de clôture. L'AGPB déplore cette course en avant de la protection des captages avec pour seule optique la mise sous cloche de territoires agricoles et productifs. Les périmètres de protection des 1000 captages d'eau délimitent des aires d'alimentation (AAC) qui représenteraient presque 3 millions d'hectares. Il est urgent pour les producteurs de disposer pleinement des terres agricoles et d'avoir la pleine possession de leurs moyens de production. Ce qui ne gage en rien du respect de certaines dispositions simples et ciblées à vocation



environnementales, ou de l'utilisation renforcée des outils d'aide à la précision.

Durant le courant de l'été 2013, l'AGPB a recensé, sur les principales régions productrices de céréales, l'état d'avancement des démarches de protection des AAC, soit 50 départements. Un inventaire exhaustif des démarches dans les départements a été réalisé, donnant une image fidèle des efforts entrepris par les producteurs et leurs représentants, et des pressions qu'ils subissent.

LA PROFESSION EST FORCE DE PROPOSITION

Après son lancement en 2012, le programme AZUR prend son envol. Au travers de 7 mesures simples, il permet de développer des pratiques agronomiques qui évitent tout lessivage de nitrates dans l'eau. La preuve peut être faite avec AZUR qu'il est possible d'optimiser voire diminuer les quantités d'engrais azotés pour chaque tonne de céréales produite. La détermination d'un objectif à la tonne produite plutôt qu'une contrainte aveugle à l'hectare vise à une véritable prise en compte par les opérateurs en conciliant l'enjeu économique et l'enjeu environnemental. La production est ainsi respectée : en volume et en qualité. C'est d'autant plus essentiel que le taux de protéines des blés en France décline progressivement et mérite d'être encouragé.

Plusieurs départements le mettent en œuvre dans le cadre de leurs programmes d'actions des périmètres de protection des AAC. L'engagement des producteurs est une force pour affirmer auprès des intervenants locaux, que le monde agricole est en mesure de répondre simplement et efficacement au défi de la protection des AAC, sans que des mesures coercitives leur soient imposées. L'AGPB a demandé au Ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll que le Programme Azur soit déployé au niveau de l'ensemble des AAC, c'est une proposition majeure du Plan de Compétitivité des Céréales, pour concilier la double performance économique et environnementale.

Pour assurer le déploiement à plus grande échelle du programme Azur, l'AGPB n'exclut pas, par ailleurs, d'utiliser les moyens supplémentaires mis à disposition des régions dans le cadre

du 2nd pilier de la PAC. L'AGPB a proposé au Ministre son homologation comme Mesure Agro-environnementale et Climatique. La création de GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Ecologique) est également une piste qui sera explorée dès le premier semestre 2014.

LA RECHERCHE VARIÉTALE SEMENCES : UN ENJEU CRUCIAL



L'AGPB est très attachée au progrès génétique car la sélection représente pour les années à venir un enjeu stratégique majeur pour l'agriculture et singulièrement pour le secteur céréalier. Il est à la source des gains de productivité, de l'amélioration de la qualité et du progrès technique qui sont indispensables pour conserver les parts de marché, que ce soit sur le marché intérieur européen ou à l'exportation.

C'est pourquoi la commission Semences AGPB a consacré une partie de ses travaux avec des experts de la filière semence française à la réflexion sur un certain nombre de sujets parmi lesquels : la nécessité de financer la création variétale en sécurisant l'accord CVO Céréales à pailles et en renforçant le système des obtentions végétales, véritable alternative à la brevetabilité donc à l'appropriation du vivant, l'orientation de l'évolution réglementaire en France et en Europe et la participation à l'organisation de la filière semences en France.

L'AGPB a soutenu en 2013 l'accord sur la C.V.O. semences, défendant ainsi le respect des objectifs de la réglementation et l'efficacité pragmatique du système français. Cet accord va permettre, par ailleurs, le maintien de la compétitivité des producteurs à moyen et long terme en renforçant la création variétale européenne et le système international de l'obtention végétale contre le verrouillage par des brevets au profit de quelques entreprises.

Le nouvel accord interprofessionnel relatif au renforcement des moyens de l'obtention végétale dans le domaine des céréales à paille a été signé le 14 juin 2013 lors de la réunion de la Section céréales à paille-protéagineux du Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants (GNIS).

Il assure aux producteurs de céréales à paille un cadre juridique sécurisé pour l'utilisation de leurs semences de ferme. Il conforte les moyens de la recherche pour la création variétale afin de produire plus et produire mieux. Ce nouvel accord concerne les campagnes 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016. Il proroge au 1er juillet 2013 les dispositions de l'accord existant applicable au seul blé tendre et l'étend au 1er juillet 2014 à l'ensemble des céréales à paille (blé dur, orge, avoine, seigle, triticale, riz et épeautre).

Le montant de la cotisation (CVO), identique pour toutes les espèces, est fixé à 0,70€tonne de céréales livrée. Les producteurs utilisant des semences certifiées, qui ont déjà acquitté la redevance correspondante, reçoivent un remboursement de 2,8€quintal de semence achetée. Après ce remboursement, les sommes restantes sont affectées sur les bases existantes : 15% au financement de programmes collectifs de recherche au titre du Fonds de Soutien à l'Obtention Végétale (FSOV) ; 85% aux obtenteurs ayant réalisé les investissements de recherche et de création variétale.

Les membres de la section Céréales à paille-protéagineux du GNIS ont pris acte de la perspective d'extension du dispositif à d'autres espèces prévues par la législation française et européenne. Ils ont enfin convenus de créer un groupe d'orientation stratégique Céréales à paille, qui formulera des recommandations pour la recherche variétale, répondant à l'objectif de produire plus et de produire mieux.

BLÉ DUR : UNE PRODUCTION EN FORTE BAISSÉ

Avec un rendement moyen de 52,6q/ha, proche de la moyenne quinquennale de 50,7q/ha, la production est estimée autour de 1,75MT, soit une baisse très significative de 600000 tonnes par rapport à la campagne précédente (2,38MT, soit -26%). Les surfaces allouées cette année à cette production sont en baisse de 103000 ha (-24%). La variabilité des rendements est marquée dans toutes les régions.



Au final, la récolte est globalement de bonne qualité d'après ARVALIS ; les teneurs en protéines se situant autour de 13-13,5% en moyenne dans la majorité des régions, bien que l'on constate du mitadinage dans l'ensemble des régions (lié aux pluies survenues en fin de maturité des grains).

Dans un contexte de forte diminution de la production de blé dur en 2013, les industriels semouliers et pastiers tiennent à rappeler le rôle majeur de cette céréale dans cette zone traditionnelle qui garantit l'approvisionnement d'une grande partie de leurs semouleries. La chute des surfaces de près de 25 % en l'espace de trois ans traduit la grande fragilité de cette région où le blé dur ne connaît pas d'alternative.

Les acteurs de cette filière ont engagé un travail reconnu sur la diversité variétale et souhaitent le maintien voire le développement de cette production végétale fragile et stratégique afin d'éviter de devoir recourir à l'importation de façon significative.

LA FILIÈRE ORGES BRASSICOLES EN ORDRE DE MARCHÉ

Après une récolte 2012 contrariée par le gel hivernal subi par les céréales d'hiver dans le quart nord-est de la France puis le semis massif d'orges de printemps, la récolte 2013 retrouve un niveau et un équilibre entre orges d'hiver et de printemps dans la moyenne quinquennale.

ORGES : UNE PRODUCTION EN BAISSÉ

Toutes orges confondues, la production 2013 est aujourd'hui estimée en baisse : 10,3MT (11,35 en 2012), soit une baisse de plus de 1MT (-9%). Comme les autres céréales, les orges ont été impactées par les conditions climatiques de l'hiver et du printemps 2013, et d'importants écarts de rendements sont constatés au sein des régions. Le rendement moyen se situe autour de 63 q/ha, niveau inférieur à la moyenne quinquennale de 64,8 q/ha.

ORGES D'HIVER: 7,3 MT

Malgré une baisse de 2 quintaux par rapport à la récolte 2012 du rendement national à 66,4 q/ha, l'augmentation des surfaces de 145000 ha porte la production d'orges d'hiver autour de 7,5MT contre 6,7 en 2012. La qualité brassicole est assez homogène, les teneurs en protéines sont comprises entre 9,5% et 10,5% et les calibrages varient de 80 à 95%.

ORGES DE PRINTEMPS : 3,1 MT

Pour des raisons climatiques similaires, le rendement national serait autour de 63,4 q/ha, en baisse de près de 4 quintaux par rapport à 2012. Avec des surfaces en forte baisse de 200000 ha (elles avaient beaucoup augmenté lors de la récolte 2012 du fait du gel de février 2012), 495000 ha contre 692000 en 2012, la production est estimée autour de 3,1MT contre 4,6 en 2012, soit une baisse de 32 %. Les teneurs en protéines sont comprises entre 9 et 10% et les calibrages sont d'un bon niveau.

Avec une sélection brassicole importante, de près



de 45% par rapport à la production totale d'orges, la France se distingue tout spécialement dans le monde. Dans un marché qu'il faut considérer comme mondial, la France est contributrice à hauteur de 15% avec une spécificité historique 6 rangs hiver brassicoles peut être encore plus forte en 2013.

COLLOQUE ORGE DE BRASSERIE : UN RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE

Le 15ème Colloque sur les orges brassicoles reste un rendez-vous incontournable pour les acteurs de cette filière particulièrement bien organisée. A l'invitation d'ARVALIS – Institut du végétal et de ses partenaires Malteurs de France, Brasseurs de France, France Export Céréales et l'AGPB, 185 professionnels de la filière étaient réunis à Reims le 18 avril 2013. Dans une ambiance studieuse et apaisée, pas moins de 15 intervenants, issus de la production jusqu'à la qualité du produit fini, se sont succédés à la tribune pour tirer des bilans et proposer leurs perspectives.

Côté bilan, un premier plateau s'est installé autour de la création variétale 6 rangs hiver brassicoles. Grâce à un soutien de l'interprofession de 2007 à 2012, les sélectionneurs proposent aujourd'hui de plus en plus de variétés à l'inscription, comme l'a souligné Rémi Haquin (Président de la Commission Orges de l'AGPB). C'est une excellente nouvelle pour cette espèce particulièrement développée en France dont les atouts agronomiques ont été mis en avant par plusieurs intervenants au cours du colloque.

FILIÈRES NON ALIMENTAIRES : MAINTENIR LA PRESSION

L'année 2013 aura permis d'enrayer une partie de la spirale réglementaire délétère pesant sur les biocarburants et les bioénergies. Plusieurs projets européens n'ont pas abouti et seront repris après les élections européennes. L'AGPB, et ses partenaires, s'est mobilisée particulièrement contre la directive ILUC (Indirect Land Use Change) et l'extension des critères de durabilité à la biomasse. Elle a poursuivi ses actions pour développer la méthanisation, et les bioproduits..

STRUCTURATION DU SCHEMA VOLONTAIRE 2BSVS

Le schéma volontaire 2BSvs (biomasse, biocarburants, schéma volontaire pour la durabilité) de vérification de la durabilité des biocarburants, élaboré par le consortium 2BS, rassemblant les filières biocarburants françaises, dont l'AGPB, poursuit sa croissance. Il est utilisé fin 2012 par plus de 666 Organismes Stockeurs et industriels, français ou étrangers, pour certifier la durabilité de leurs biocarburants. La Commission Européenne a reconnu officiellement en mars 2013 la méthodologie du calculateur des émissions de gaz à effet de serre (GES) développé par



le consortium 2BS. Le schéma volontaire a également renforcé en fin d'année son équipe avec l'arrivée d'un secrétaire général, avec l'objectif de conforter la crédibilité du schéma et préparer le renouvellement de son agrément en 2016.

FRANCE : LUTTER CONTRE LES PIÈGES DE LA FISCALITÉ

L'année 2013 a vu plusieurs événements se succéder et pour lesquels l'AGPB est intervenue. Après l'obtention du renouvellement des agréments en 2012, l'objectif était de gérer la trajectoire de réduction de la défiscalisation du bioéthanol avant sa disparition en 2016. L'AGPB a dénoncé cette baisse programmée lors de son audition dans le cadre du rapport sollicité par l'Etat sur la fiscalité des biocarburants, mais aussi auprès du gouvernement et des parlementaires. Elle a en revanche obtenu le maintien du niveau de la TGAP à 7% pour le bioéthanol et la fiscalité spécifique pour le bioéthanol dans l'E85, indispensable pour atteindre les objectifs d'incorporation et préserver les marchés. Enfin, l'AGPB



s'est mobilisée contre la Contribution Climat Energie (CCE) instaurée dans la loi de finance 2014, qui se révèle être une taxe carbone. L'AGPB est intervenue avec succès auprès des parlementaires français pour conserver l'appellation biocarburant, certains députés de la majorité souhaitant la transformer en agrocarburant. L'AGPB et ses partenaires ont écrit au Président de la République et réagi par communiqué de presse pour refuser d'entériner la taxation du carbone de la biomasse, sans succès pour le moment. Elle poursuivra ses efforts en 2014 pour corriger cette situation inacceptable et contraire à l'objectif de développement des énergies renouvelables. L'AGPB s'implique également dans la défense de la place de la biomasse dans le projet de loi sur la transition énergétique, notamment les transports, qui doit être présentée en 2014.

UE : LA MACHINE RÉGLEMENTAIRE EUROPEENNE A CALÉ

L'AGPB et ses partenaires sont intervenus tout au long de l'année 2013 pour lutter contre le projet de Directive ILUC qui menaçait l'industrie des biocarburants sur des bases scientifiques largement insuffisantes. Le débat s'est vite révélé très complexe, peu lisible et fondé sur des arguments anti biocarburants qui n'ont cessé de se fragiliser au fur et à mesure de l'année. L'AGPB est intervenue auprès du rapporteur Corinne Lepage, lui faisant visiter des outils industriels. La mobilisation de tous les acteurs des biocarburants a permis de démontrer les limites de certains arguments et a empêché le Parlement européen de donner un mandat de négociation à son rapporteur. De son côté, le Conseil européen n'a pas pu non plus trouver d'accord politique sur le texte, ce qui doit renvoyer son examen au-delà des élections européennes. L'AGPB s'en félicite car les mesures prévues mèneraient inexorablement à la déstructuration d'une filière pourtant porteuse d'espoirs et de progrès pour l'avenir. L'AGPB s'implique via le COPA (Comité des organisations professionnelles agricoles) dans l'amélioration de la mesure du phénomène ILUC pour préparer la suite des discussions. Elle a enfin obtenu l'arrêt de la norme sur la durabilité des biocarburants et des groupes de travail européens.

LA BIOMASSE ÉNERGIE, AGIR POUR LA MÉTHANISATION AGRICOLE

La commission biomasse AGPB-AGPM a poursuivi ses travaux sur la méthanisation agricole en 2013. Elle a finalisé les principes d'un plan biogaz céréalier éleveur qui vise à promouvoir l'utilisation des cultures énergétiques, qu'elles soient dédiées ou des Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique (CIVE). Suite à la publication du plan biogaz gouvernemental Energie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA), les Présidents de l'AGPB et de l'AGPM ont positionné les attentes des céréaliers auprès du ministre de l'agriculture, et des Associations Spécialisées du secteur de l'élevage. La commission a approfondi ses connaissances du fonctionnement de la méthanisation avec Naskéo, avec TRAME et sur les perspectives du biométhane carburant avec IVECO. Un programme de travaux a été mis en place pour obtenir des réponses sur les gisements de biomasse mobilisables, les CIVE, la rentabilité de la méthanisation pour les céréaliers et les freins au financement. Ils aboutiront en 2014 et serviront à défendre l'utilisation des cultures énergétiques, indispensables pour atteindre les objectifs Energies Renouvelables de la France. L'AGPB maintient son action pour développer la compétence en biogaz au niveau d'Arvalis.

Au niveau européen, l'AGPB en lien avec le COPA, est intervenue pour s'opposer à un projet d'extension des critères de durabilité à la biomasse destinée à produire de l'énergie ou du biogaz. Il visait particulièrement à prévenir l'utilisation des cultures énergétiques dans la production de biogaz. La Commission n'a pas pu finaliser un texte de compromis qui soit présentable. L'AGPB sera attentive aux suites données à ce dossier qui pourrait ressortir dès 2014.

L'AGPB regardera de près en 2014 le projet de nouveau Paquet énergie européen pour 2030 et interviendra pour protéger la place de la biomasse énergie.

LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES EN 2013



En 2013, l'activité Relations Institutionnelles de l'AGPB s'est concentrée sur la construction de son réseau parlementaire et la mise en place d'actions d'information et de sensibilisation des pouvoirs publics, principalement autour de nos deux dossiers majeurs : la réforme de la Politique Agricole Commune et la Loi d'avenir sur l'agriculture et la forêt. Pour répondre à l'objectif de création d'un lien avec le législateur et de transmission des positions de l'AGPB, plusieurs actions ont été initiées et mises en œuvre.

LA CONSTITUTION DU RESEAU PARLEMENTAIRE DE L'AGPB

Au cours de l'année 2013, l'AGPB a rencontré, tous bords politiques confondus, l'ensemble des parlementaires incontournables dans le milieu agricole, qu'il s'agisse des Présidents de la Commission des Affaires Economiques des deux assemblées, des rapporteurs du projet de loi de finances, des rapporteurs du projet de loi d'avenir sur l'agriculture, des membres du groupe de travail sur la PAC, des parlementaires des principaux départements céréaliers... Ces rendez-vous ont, principalement, fait l'objet de rencontres bilatérales afin de créer un contact privilégié pour non seulement présenter l'AGPB mais surtout exposer nos positions et notre plan d'action « Produire plus, Produire mieux ».

L'AGPB AUDITIONNÉE A PLUSIEURS REPRISES PAR LES PARLEMENTAIRES

L'AGPB a renforcé sa visibilité auprès des pouvoirs publics, et est désormais considérée comme une partie prenante dans le cadre de l'examen des textes à vocation agricole. Aussi, en 2013, l'AGPB a été auditionnée à cinq reprises. Les thématiques de ces auditions ont été variées : projet de loi consommation, projet de loi de finances pour 2014, réforme de la Politique Agricole Commune et projet de loi d'avenir sur l'agriculture et la forêt. A chacune de ces auditions, l'AGPB a fait part à la représentation nationale de sa vision et sa position sur les différents projets de loi.

Sur le projet de loi de finances pour 2014, l'AGPB a regretté d'une part, que le projet de budget d'un secteur stratégique pour notre économie soit en baisse, et d'autre part, le désengagement

de l'Etat au motif du co-financement de certaines mesures sur le budget de la PAC. S'agissant des mesures qui concernent spécifiquement les céréaliers, l'AGPB a notamment fait une proposition d'amendement, reprise tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, tendant à apporter des aménagements à la déduction pour aléas. Cependant, ces amendements n'ont pas pu être adoptés.

Lors des auditions sur la réforme de la PAC, l'AGPB a alerté de façon très claire et ferme, les parlementaires, sur le risque majeur de distorsions de concurrence entre les producteurs français et leurs principaux concurrents, si le gouvernement français, dans le cadre de la déclinaison nationale, utilisait la plupart des options disponibles, à un niveau élevé, voire au plafond de leurs possibilités. Cartes et argumentaires à l'appui, l'AGPB a donc expliqué les risques majeurs en terme de compétitivité, d'une redistribution excessive des soutiens au détriment des céréaliers.

Enfin, sur la loi d'avenir, l'AGPB a été auditionnée tant par la majorité que par l'opposition à l'Assemblée nationale. Le texte sera examiné au Sénat en 2014. A cette occasion, l'AGPB a exprimé sa déception face à un projet de loi, qui n'a d'avenir que le nom et qui ne répond en rien aux attentes des producteurs. Aussi, l'AGPB qui se veut force de propositions a présenté aux députés, en lien avec ses partenaires, des amendements pour corriger certaines mesures incompréhensibles (la vente directe de céréales au sein des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE), les interprofessions, la déclaration des ventes d'azote, le bail environnemental). Par ailleurs, l'AGPB a également fait des propositions, du domaine législatif, concernant les manques du projet de loi (gestion des risques, fiscalité, recherche et innovation, mesures de simplification administrative...).

LES QUESTIONS AU GOUVERNEMENT : UN LEVIER POUR OBTENIR DES RÉPONSES DU MINISTRE

Dans les deux semaines qui ont suivi les annonces du Président de la République à Cournon, l'AGPB a impulsé auprès des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat, des questions au Gouvernement sur la réforme de la PAC. C'est ainsi que Jean-Frédéric Poisson (UMP, Yvelines) et Jean Bizet (UMP, Manche), respectivement les 8 et 17 octobre ont, chacun dans leur Assemblée, interrogé le Ministre de l'Agriculture sur la déclinaison nationale de la PAC par la France.

Aussi, les parlementaires ont tour à tour repris les arguments de l'AGPB pour dénoncer : la renationalisation des aides de la PAC, la fin de la seule politique vraiment commune et vraiment européenne, la surprise pour les 52 premiers hectares, facteur de distorsions de concurrence entre les producteurs allemands et les producteurs français, et l'atteinte portée à la compétitivité de la filière céréalière, à travers cette réforme.

Au-delà des questions au Gouvernement, qui ont une certaine portée médiatique, l'AGPB a pro-



posé à des parlementaires des questions orales ou des questions écrites sur différents sujets tels que l'assurance récolte, la méthanisation, les faux chiffres du revenu céréalier publiés en décembre 2013...



UNE VEILLE LÉGISLATIVE INDISPENSABLE

L'activité Relations Institutionnelles nécessite une veille permanente sur l'ensemble des textes législatifs afin de pouvoir agir, dans les délais impartis, lorsque cela est nécessaire. A titre d'illustration, au printemps dernier, dans le cadre de l'examen au Parlement, du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable, il y a eu des débats autour de la dénomination « Biocarburant ». Certains parlementaires souhaitaient, en effet, substituer, dans la législation nationale, le terme « biocarburant » par celui « d'agrocarburant ».

Aussi, l'AGPB et ses partenaires, sont intervenus auprès des parlementaires mobilisés sur le projet de loi, afin de les convaincre de la nécessité de conserver le terme « biocarburant ». A l'issue de cette action concertée, le terme « biocarburant » a pu être maintenu dans la législation française.

L'INFORMATION ET LA PÉDAGOGIE PAR L'ENVOI RÉGULIER D'ARGUMENTAIRES, DE NOTES DE POSITION ET DE COMMUNIQUÉS DE PRESSE

L'une des clés des relations institutionnelles réside dans la capacité à donner de l'information aux parlementaires de façon régulière et à faire preuve de pédagogie. Aussi, tout au long de l'année, des argumentaires ciblés ont été transmis aux parlementaires (PAC, répartition des aides européennes entre les productions, accord interprofessionnel sur les semences, faux chiffres du revenu 2012...).

S'agissant plus précisément de la PAC, à chaque étape du processus de la réforme – adoption du budget, présentation par le Ministre des différents scénarios de déclinaison nationale, annonces du Président de la République à Courmon le 2 octobre- l'AGPB a envoyé aux parlementaires les points clés et les points de vigilance de la réforme pour les céréaliers.

De même, dans le cadre de l'examen en cours du projet de loi d'avenir sur l'agriculture et la forêt, l'AGPB a élaboré un document parlementaire afin

de faire connaître la position des céréaliers sur ce texte de loi. L'AGPB a également été sollicitée à plusieurs reprises par des parlementaires qui souhaitaient disposer de données sur la céréaliculture, comme par exemple, l'apport des grandes cultures à l'économie française (production, export, emploi...). Enfin, les parlementaires sont destinataires de toutes informations pertinentes, des communiqués de presse et des supports d'information tels que Blé Contact.

LE SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE, LE RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE DES POLITIQUES



Chaque année, les hommes politiques se présentent au Salon de l'agriculture. C'est à celui qui y restera le plus longtemps et dont le passage sera le plus médiatisé. Aussi, en 2013, en lien avec Passion Céréales, l'AGPB a invité de nombreux hommes politiques, venus seul ou en délégation, à s'arrêter sur le stand de l'Odyssée du Végétal pour avoir des échanges informels. Nombre d'entre eux ont également accepté d'être filmé et ont répondu à notre questionnaire sur les céréales.

PARTAGER EN INTERNE, UNE NÉCESSITÉ

L'activité de Relations Institutionnelles s'exerce principalement à l'extérieur de l'AGPB mais elle ne serait pas complète s'il n'y avait pas également un rôle d'information et de partage avec les administrateurs de l'AGPB sur les prises de position et les déclarations des pouvoirs publics. Aussi, ceux-ci ont été destinataires de notes de présentation de la loi d'avenir sur l'agriculture et la forêt, des synthèses des auditions du Ministre au Parlement (PAC, loi d'avenir, projet de loi de finances...), des compte-rendus des questions d'actualité posées à Stéphane Le Foll, des déclarations des parlementaires, des principaux rapports parlementaires sur l'agriculture.



UNE COMMUNICATION SYNDICALE FORTE

L'adoption de la PAC 2014-20 a évidemment pris une large place dans les démarches de communication de l'AGPB en 2013, directement ou via ORAMA. A chaque étape du processus – adoption du budget destiné à cette future PAC, accord entre Etats européens sur le cadrage de son contenu, présentation des divers scénarios de déclinaison de ce cadre en France, choix finals effectués par nos Pouvoirs publics – l'AGPB a réagi en diffusant explications, mises en garde, contestations et revendications. Elle l'a fait à l'occasion de contacts directs avec des journalistes et au moyen de ses supports écrits (Blé Contact qui cible spécifiquement les milieux de la décision publique, la presse et les relais d'opinion en général ; SCOP Info, lettre aux producteurs commune à l'AGPB, l'AGPM et la FOP ; le site www.agpb.fr, principalement tourné vers les exploitants) ou la newsletter Actus AGPB (à destination des réseaux syndicaux et économiques).

Face aux idées fausses et à la désinformation sur la répartition des aides entre productions, elle s'est employée à faire ressortir les vraies réalités et efforcée d'attirer l'attention sur les distorsions de concurrence qui frapperaient les céréaliers français ainsi que leurs partenaires économiques si la France persistait à vouloir faire de la redistribution des paiements de la PAC l'alpha et l'oméga de ses choix. Elle n'a pas manqué non plus de s'exprimer sur les anomalies d'évaluation du revenu 2012 sur la base desquelles les Pouvoirs publics ont assis ces choix.

Parallèlement à la réforme de la PAC, l'année 2013 a connu sur d'autres dossiers des évolutions sur lesquelles l'AGPB a également communiqué. Peuvent être cités la révision des objectifs d'incorporation de biocarburants à l'échelle européenne, le traitement de ces carburants dans le nouveau dispositif français de « Contribution climat énergie » (CCE). Peuvent être mentionnés encore les accords interprofessionnels sur les semences et sur les protéines du blé, tout comme le traitement réglementaire de certains insecticides néonicotinoïdes et des OGM.

ouverture d'un compte Twitter @AGPB_cerealiers qui contribue à avertir les internautes des mises en ligne de communiqués, déclarations et dossiers d'actualité sur le site. L'autre, qui devrait aboutir au printemps prochain vise à la fois renforcer l'offre de services réservés aux agriculteurs inscrits sur le site, à simplifier radicalement la procédure d'inscription et à permettre simultanément à l'AGPB d'étoffer son fichier d'adresses de producteurs de céréales pour communiquer plus directement et plus fréquemment avec un plus grand nombre d'entre eux.



Enfin, en ce qui concerne le fonctionnement même des outils de communication de l'AGPB, le site Internet a fait l'objet de deux démarches entreprises au cours de l'année à la suite à l'adoption du projet associatif « Développement d'Internet et des réseaux sociaux » lors de l'Assemblée Générale d'Evreux. L'une a été l'ou-



23-25 avenue de Neuilly - 75116 PARIS - Tél: +33 (0)1 44 31 10 00 - Fax: +33 (0)1 47 20 44 03

www.agpb.fr

